

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN RÉGION PACA, OCCITANIE (EX-LANGUEDOC-ROUSSILLON) ET CORSE

BILAN 2025 ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2026

Sébastien FOREST, délégué territorial de la division de Marseille de l'ASNR

Pierre JUAN, chef de la division de Marseille par intérim, chef du pôle Laboratoires, Usines, Déchets, Démantèlement (LUDD)

Jean FRIES, Chef du pôle Nucléaire de proximité (Npx)

7 JUILLET 2026

SOMMAIRE

- 1. LES MISSIONS DE L'ASNR**
- 2. LES DIVISIONS
TERRITORIALES DE L'ASNR**
- 3. LA DIVISION DE MARSEILLE**
- 4. BILAN 2025 ET PRINCIPAUX
SUJETS 2026 POUR LES
RÉGIONS PACA, OCCITANIE
(EX-LANGUEDOC-
ROUSSILLON) ET CORSE**

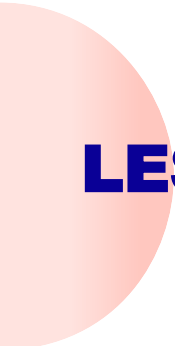
01

L'ASNR ET SES MISSIONS

L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE CRÉÉE LE 1^{ER} JANVIER 2025.

Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450
du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.





LES MISSIONS DE L'ASNR

L'ASNR assure, au nom de l'État,
le contrôle des activités nucléaires civiles
en France et remplit des missions
d'expertise, de recherche,
de formation et d'information des publics.

1. LE CONTRÔLE

2. LA RÉGLEMENTATION

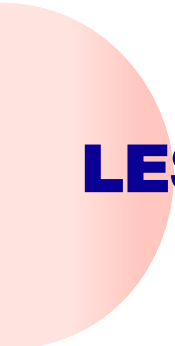
3. LA RECHERCHE

4. L'EXPERTISE

5. EN SITUATION D'URGENCE
RADIOLOGIQUE

6. L'INFORMATION ET LE
DIALOGUE

7. LA FORMATION ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DE LA RADIOPROTECTION



LES MISSIONS DE L'ASNR

LE CONTROLE

L'ASNR **contrôle les activités nucléaires civiles** tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

LA REGLEMENTATION

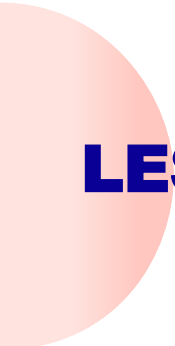
L'ASNR **contribue à l'élaboration de la réglementation**, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

LA RECHERCHE

L'ASNR définit des **programmes de recherche pluridisciplinaires**, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

L'EXPERTISE

L'ASNR **expertise la sûreté des installations nucléaires civiles**, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.



LES MISSIONS DE L'ASNR

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR **conseille les pouvoirs publics sur les actions de protection des populations**. Elle évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

L'ASNR **informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France** et participe à la mise en œuvre de la transparence en France.
Elle rend compte de son activité au Parlement.
L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE RADIOPROTECTION

L'ASNR propose une **offre large de formations** en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité.
L'ASNR a pour mission de **contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens**.



NOS PRINCIPES D'ACTION

1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.

Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des meilleurs spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

LE COLLÈGE

En tant qu'Autorité administrative indépendante, l'ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- ▀ Garantir l'indépendance de l'ASNR ;
- ▀ Définir la politique générale de l'Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- ▀ Approuver les orientations stratégiques de l'ASNR ;
- ▀ Prendre les décisions majeures.



Pierre-Marie
Abadie



Géraldine Pina



Olivier Dubois



Jean-Luc
Lachaume



Stéphanie
Guénot-Bresson

PIERRE-MARIE ABADIE	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
GÉRALDINE PINA	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
OLIVIER DUBOIS	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
JEAN-LUC LACHAUME	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l'Assemblée nationale

5 membres nommés par décret

- ▀ Fonction à plein temps
- ▀ Mandat de 6 ans non renouvelable

CHIFFRES CLEFS

366 M€

Budget 2026
(incluant les recettes issues des activités
de l'ASNR)

2 060

Personnels au 1^{er} janvier 2026
de statuts public et privé

331

Inspecteurs

102

Doctorants
et post-doctorants

60

Docteurs d'État
ou personnes habilitées
à mener des recherches

LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2025)

CONTRÔLE

1 951

Inspections

1 900

Décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement
délivrées



33 601

Lettres de suite d'inspection
disponibles sur asnr.fr

INTERNATIONAL

74

Accords de coopération
ou projets bilatéraux

44

Pays concernés par
ces accords



67

Accords de coopération
ou projets multilatéraux

EXPERTISE

120

Avis d'expertise

23

Réunions plénières
des groupes
permanents d'experts



PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1^{er} janvier 2026

26

Brevets français
en vigueur
(dont 7 en
copropriété)

41

Brevets en
vigueur
à l'étranger



RECHERCHE

216

Publications
répertoriées au
JCR (*Journal
Citation Reports*)

31

Thèses
soutenues



LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est répartie sur 20 sites à travers la France et en outre-mer

- Son siège est localisé à **Montrouge**.
- Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses** et **Cadarache**.
- **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, les Angles et Tahiti**.
- Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires. (voir diapositive suivante).



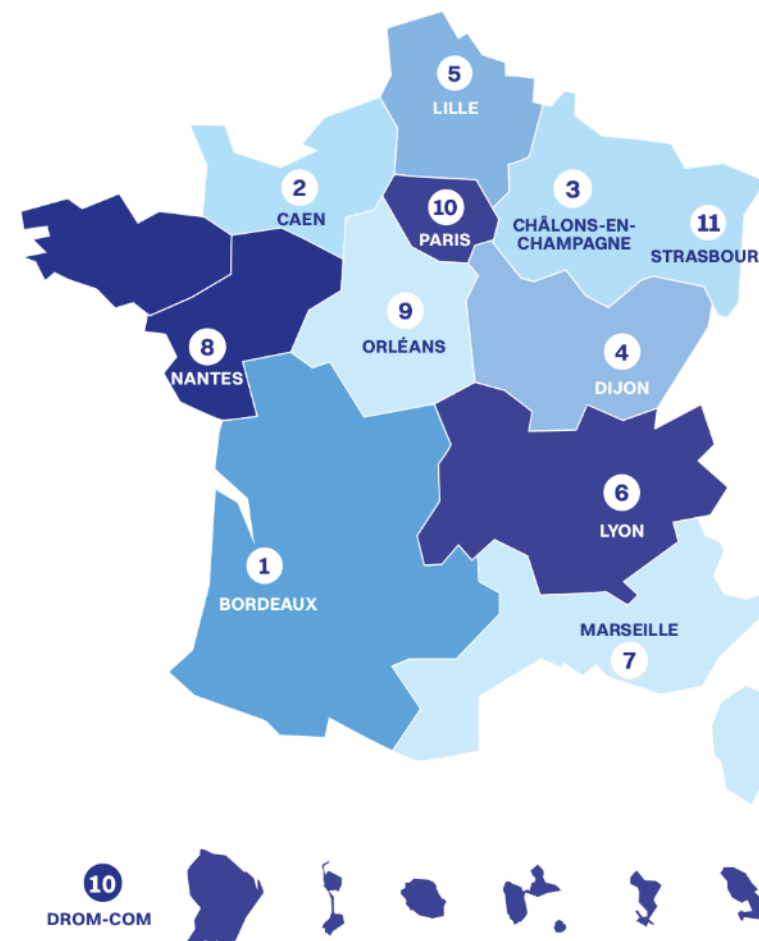
02

LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

LES DIVISIONS TERRITORIALES

(AU 1^{ER} FÉVRIER 2026)

- | | | |
|--|--|---|
| 1 BORDEAUX (1)
<i>Nouvelle-Aquitaine, Occitanie</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Vincent JECHOUX
CHEF DE DIVISION
Paul de GUIBERT | 5 LILLE
<i>Hauts-de-France</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Julien LABIT
CHEF DE DIVISION
Thibaud MEISGNY | 9 ORLÉANS (2)
<i>Centre-Val de Loire</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Hervé BRÛLÉ
CHEFFE DE DIVISION
Albane FONTAINE |
| 2 CAEN (2)
<i>Normandie</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Claire GRISEZ
CHEF DE DIVISION
Gaëtan LAFFORGUE-MARMET | 6 LYON
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Olivier DAVID
CHEF DE DIVISION
Paul DURLIAT | 10 PARIS (4)
<i>Île-de-France, DROM-COM</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Emmanuelle GAY
CHEF DE DIVISION
Thierry CHRUPEK |
| 3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (3)
<i>Grand Est</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEF DE DIVISION
Mathieu RIQUART | 7 MARSEILLE (1)
<i>Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Sébastien FOREST
CHEF DE DIVISION
Pierre JUAN (<i>intérim</i>) | 11 STRASBOURG (3)
<i>Grand Est</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEFFE DE DIVISION
Camille PERIER |
| 4 DIJON
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
François VILLEREZ
CHEF DE DIVISION
Marc CHAMPION | 8 NANTES
<i>Bretagne, Pays de la Loire</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Anne BEAUVAL
CHEFFE DE DIVISION
Caroline BONDOIS | |



(1) Les divisions de Bordeaux et Marseille assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Occitanie.

(2) Les divisions de Caen et Orléans interviennent respectivement dans les régions Bretagne et Île-de-France pour le contrôle des seules INB.

(3) Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Grand Est.

(4) La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

MISSIONS DES DIVISIONS TERRITORIALES

LE CONTROLE

- **Inspections**
- Analyse des **événements significatifs**
- **Inspection du travail** sur les sites des centrales nucléaires EDF
- **Sanctions** administratives et pénales
- **Suivi de l'exploitation des installations de base** dont les arrêts de réacteurs
- **Instruction** des modifications matérielles et temporaires des règles d'exploitation pour les installations nucléaires de base
- **Instruction** des autorisations et enregistrement des activités nucléaires

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

- **Appui au préfet** en cas de situation d'urgence
- **Envoi d'inspecteurs sur site**
- **Astreinte** pour répondre aux sollicitations d'urgence 24h/24 – 7j/7 en lien avec le national

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

- Participation aux **commissions locales d'information** (CLI)
- **Publication** des avis d'incident, des avis d'information sur les arrêts de réacteurs et des lettres de suite d'inspection sur le site asnr.fr
- **Conférences de presse régionales** et réponses aux questions des journalistes
- Participation aux **débats publics locaux** et aux manifestations à destination des professionnels
- Participation à des **actions de formation** (écoles, autres administrations, instances professionnelles, etc.) ou de **sensibilisation des publics**.

03

LA DIVISION DE MARSEILLE DE L'ASNR

LA DIVISION DE MARSEILLE DE L'ASNR



La division de Marseille contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les **régions PACA, Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) et la collectivité de Corse.**

EFFECTIFS

22 agents dont :

- 1 chef de division
- 2 chefs de pôles
- 16 inspecteurs
- 3 agents administratifs

LA REPARTITION DES INSTALLATIONS CONTROLEES



PARC DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS À CONTRÔLER EN RÉGION PACA



Des installations nucléaires de base :

- Le centre de recherche du CEA de Cadarache : 20 INB dont le réacteur Jules Horowitz en construction ;
- le chantier de construction de l'installation ITER ;
- l'irradiateur industriel Gammaster.



Activités nucléaires de proximité du domaine médical :

- 13 services de radiothérapie externe ;
- 3 services de curiethérapie ;
- 16 services de médecine nucléaire ;
- 86 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;
- 96 scanners ;
- Environ 8 200 appareils de radiologie médicale et dentaire.



Activités nucléaires de proximité du domaine vétérinaire, industriel et de la recherche :

- Environ 400 établissements industriels et de recherche, dont 3 accélérateurs de particules de type cyclotron et 11 sociétés de radiographie industrielle ;
- environ 600 cabinets cliniques vétérinaires pratiquant le radiodiagnostic.



Des activités liées au transport de substances radioactives ;



Des laboratoires et organismes agréés par l'ASNR :

- 3 laboratoires pour les mesures de la radioactivité de l'environnement ;
- 2 organismes pour le contrôle de la radioprotection ;
- 3 organismes pour la mesure du radon.

PARC DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS À CONTRÔLER EN RÉGION OCCITANIE (EX-LANGUEDOC-ROUSSILLON)



Des installations nucléaires de base :

- Le centre de recherche du CEA de Marcoule : 3 INB ;
- l'usine Melox de production de combustible nucléaire MOX ;
- l'installation Centraco de traitement de déchets faiblement radioactifs ;
- l'irradiateur industriel Gammatec ;
- l'installation d'entreposage de déchets Ecrin sur le site de Malvési.



Activités nucléaires de proximité du domaine médical :

- 7 services de radiothérapie externe ;
- 2 services de curiethérapie ;
- 10 services de médecine nucléaire ;
- 46 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;



Activités nucléaires de proximité du domaine vétérinaire, industriel et de la recherche :

- Environ 260 établissements industriels et de recherche, dont 2 accélérateurs de particules de type cyclotron et 2 sociétés de radiographie industrielle ;
- environ 330 cabinets cliniques vétérinaires pratiquant le radiodiagnostic.



Des activités liées au transport de substances radioactives ;



Des laboratoires et organismes agréés par l'ASNR :

PARC DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS À CONTRÔLER EN CORSE



Activités nucléaires de proximité du domaine médical :

- 2 services de radiothérapie externe ;
- 2 services de médecine nucléaire ;
- 8 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;



Activités nucléaires de proximité du domaine vétérinaire, industriel et de la recherche :

- Environ 40 établissements industriels et de recherche, dont 2 sociétés de radiographie industrielle ;
- Environ 40 cabinets cliniques vétérinaires pratiquant le radiodiagnostic.



Des activités liées au transport de substances radioactives ;



Des laboratoires et organismes agréés par l'ASNR :

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DE LA DIVISION DE MARSEILLE

INSPECTIONS

216

Inspections

106

Dans le domaine de la
sûreté nucléaire

95

Dans le nucléaire de proximité

11

Sur le thème du transport de
substances radioactives

5

Concernant des organismes ou
laboratoires agréés

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

6

Evénements
significatifs de niveau 1
sur l'échelle INES

0

Evénements significatifs de
niveau 2 sur l'échelle ASN-
SFRO

2

Dans le domaine de la
sûreté nucléaire

4

Dans le domaine du
nucléaire de proximité

2

Dans le domaine industriel

2

Dans le domaine médical

04

BILAN 2025 ET PRINCIPAUX SUJETS 2026 POUR LES RÉGIONS PACA, OCCITANIE (EX-LANGUEDOC-ROUSSILLON) ET CORSE

4.1

CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ MÉDICAL



DOMAINE MÉDICAL

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes, voire progresse sur certains aspects.

L'ASNR appelle à **anticiper les changements techniques, organisationnels et humains** susceptibles de générer des risques.

Ce constat doit toutefois être nuancé en raison de fragilités récurrentes constatées sur l'ensemble des domaines et de la survenue dans certains établissements d'événements significatifs de radioprotection.

Plusieurs signaux de dégradation de la culture de radioprotection sont en effet observés :

- **Des effectifs amoindris** (MERM, médecins, physiciens médicaux),
- **Externalisation insuffisamment maîtrisée** en imagerie des missions de radioprotection (PCR, physiciens médicaux),
- **Complexification des organisations, mutualisations de moyens et dilution des responsabilités** dans un contexte de réforme des autorisations de soins et de rachats de centres.

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (1/3)

Radiothérapie

- Les **fondamentaux sont en place**, mais les démarches de retour d'expérience peinent à se maintenir.
- Des **difficultés persistent** dans le maintien des **démarches de retour d'expérience** et les **analyses de risques**.
- L'ASNR appelle à une **vigilance renforcée** lors du déploiement des **nouvelles techniques et pratiques**.

Curiethérapie

- Une **bonne prise en compte** des règles de radioprotection, avec une amélioration concernant les systèmes **de gestion de la qualité**.
- Le **maintien de l'activité** représente un défi majeur.



Médecine nucléaire

- La situation est **satisfaisante** bien que **contrastée**.
- La **radioprotection des travailleurs** est globalement **bien maîtrisée**, malgré des faiblesses concernant :
 - Les **vérifications des équipements**,
 - La gestion des interventions de **personnels extérieurs**,
 - L'**habilitation** des professionnels.
- L'augmentation des essais cliniques utilisant de nouveaux radionucléides appelle une **vigilance renforcée pour accompagner l'innovation dans un cadre sécurisé**.

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (2/3)

Pratiques interventionnelles radioguidées

- La **situation progresse** en matière de radioprotection, mais les **blocs opératoires restent moins performants** que les services d'imagerie interventionnelle.
- Des **points de vigilance** demeurent sur :
 - La **mise en conformité des locaux** des établissements,
 - La **formation à la radioprotection** des travailleurs et des patients,
 - La coordination des **mesures de prévention lors de coactivité**.

Scanographie

- Une **bonne prise en compte** des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients.
- Des enjeux demeurent sur :
 - L'appropriation du **système de gestion de la qualité**,
 - La formalisation du **corpus documentaire**,
 - Le renforcement d'une **culture de déclaration** et de **retour d'expérience**.
- Concernant les **Cone Beam Computed Tomographie** (CBCT) :
 - Un **écart entre la compréhension théorique et la traduction** en processus formalisés et tracés,
 - Des **non-conformités réglementaires** qui persistent.

DOMAINE MÉDICAL : FOCUS SUR LES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE RADIOPROTECTION EN RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE (3/3)

L'ASNR nécessaire de la culture de radioprotection après plusieurs événements significatifs affectant des cohortes de patients, notamment pédiatriques.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection dans le domaine de la radiologie conventionnelle, notamment par la **formalisation des pratiques**, l'**habilitation des personnels** et une meilleure **analyse des doses délivrées**.

Ces événements ont mis en lumière :

- Des **défauts de paramétrage** des équipements,
- Une **formation insuffisante** des professionnels,
- Des **défaillances dans la démarche d'optimisation des doses**.



4.2

CONTRÔLE DES UTILISATIONS INDUSTRIELLES, VÉTÉRINAIRES ET DE LA RECHERCHE



DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

Les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche présente une **grande diversité** d'activités, de tailles d'établissements et d'applications.

DOMAINES INDUSTRIEL, VETERINAIRE ET DE LA RECHERCHE

Domaine industriel – radiographie

- En raison des enjeux en radioprotection et des risques associés, la **radiographie industrielle**, en particulier la gammagraphie, **reste un secteur prioritaire**.
- La majorité des entreprises **respecte les obligations réglementaires**.
- Des faiblesses récurrentes persistent sur :
 - La **signalisation des zones d'opération sur chantier**,
 - La **qualité hétérogène des dossiers techniques instruits**,
 - La **préparation des chantiers et la coordination** entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.



DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

Domaines vétérinaire et de la recherche

- La **prise en compte de la radioprotection est satisfaisante** dans l'ensemble.
- Dans le **domaine vétérinaire**, le **recours à des organismes externes pour la radioprotection** (OCR) ne doit pas déresponsabiliser les responsables d'activité nucléaire.
- Pour les **activités de recherche**, des **améliorations** sont à noter, malgré des **non-conformités récurrentes** dans la gestion des déchets et dans la mise en œuvre du programme de vérifications.



4.3

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES EN RÉGION PACA

CENTRE CEA DE CADARACHE (1/3)

- L'ASNR souligne les progrès accomplis dans l'intégration des retours d'expérience des années précédentes au sein des programmes de contrôle des activités importantes pour la protection des intérêts (AIP) externalisées.
- S'agissant des **contrôles et essais périodiques (CEP)**, l'ASNR salue l'avancement de la révision des procédures de maintenance. Le niveau de maîtrise de **protection de l'environnement** reste satisfaisant mais des améliorations sont attendues. **En radioprotection**, l'ASNR note positivement les actions engagées pour l'évacuation des sources scellées usagées, mais demande une stratégie globale clarifiée et un calendrier détaillé.
- **La stratégie de gestion des démantèlements et des déchets reste un sujet majeur de vigilance.** Malgré les avancées des travaux d'assainissement, l'ASNR relève le report de certaines phases de surveillance pouvant affecter les calendriers de démantèlement.



Appréciation générale

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire du centre CEA de Cadarache se maintient à un niveau satisfaisant dans l'ensemble.

CENTRE CEA DE CADARACHE (2/3) STATION DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SOLIDES (STD)

- À la suite de la découverte de défauts de génie civil en mai 2024 et des investigations conduites tout au long de l'année 2025, le projet de rénovation de l'installation dénommée « Pagode » n'est plus d'actualité. Le CEA doit désormais revoir sa stratégie de gestion des déchets et définir une solution pérenne de traitement à un horizon de 10 à 15 ans.
- **L'exploitation de l'installation restant interrompue, l'ASNR considère que son niveau de sûreté demeure globalement maîtrisé**, même si les conditions d'une éventuelle reprise d'exploitation restent à préciser. L'ASNR note une gestion satisfaisante du management de la sûreté, de la conduite et de la maintenance. En revanche, le suivi des engagements demeure perfectible, notamment en ce qui concerne la gestion de la ventilation et le solde des actions issues du troisième réexamen périodique.

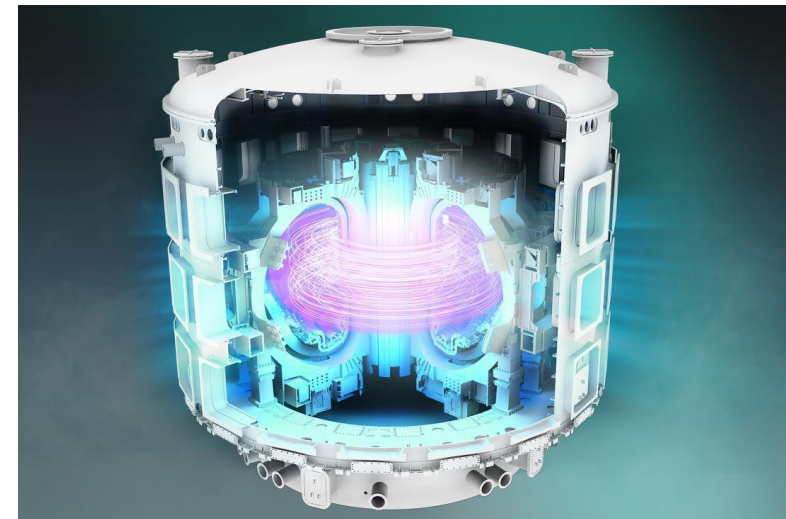


CENTRE CEA DE CADARACHE (3/3)

PROJET DE RÉACTEUR JULES HOROWITZ

- En 2025, les activités de construction et de fabrication d'équipements du RJH se sont poursuivies, avec une augmentation notable des activités sur le chantier. L'ASNR a réalisé quatre inspections sur le site en 2025.
- La révision du rapport de sûreté transmise en 2021 continue de faire l'objet d'instructions thématiques en vue de la mise en service de l'installation. En 2025, l'ASNR a finalisé l'examen de la démarche générale de sûreté, des circuits de réfrigération de sauvegarde et des systèmes ultimes, ainsi que de la maîtrise du risque d'incendie interne. Elle a également engagé les expertises relatives à la qualification des plaques combustibles et à la maîtrise du risque de criticité.
- La demande de modification pour porter la date de mise en service au plus tard au 14 octobre 2037 s'est finalisée en 2025, avec un projet de décret transmis à l'exploitant en fin d'année.
- **L'ASNR considère que le projet est organisé et suivi avec sérieux.** Cependant, des efforts sont attendus sur la traçabilité documentaire ainsi que sur la suffisance et la qualité de la surveillance.

ITER ORGANIZATION



- ITER Organization (IO) a présenté en 2024 un nouveau scénario de référence pour le projet, à la suite de la révision initiée en 2022. Des éléments supplémentaires pour consolider la vision globale des évolutions décidées et de leur impact sur les différentes composantes du projet sont attendus en 2026.
- Les travaux sur le site et la fabrication des équipements se sont poursuivis en 2025 à un rythme soutenu, avec notamment la poursuite de la réparation des secteurs du tokamak. Fin 2025, trois secteurs de la chambre à vide, sur les neuf qui la composent, étaient positionnés dans le puits du bâtiment Tokamak (aujourd'hui 5 secteurs sont positionnés).
- En 2025, l'ASNR a également poursuivi l'instruction de la nouvelle demande d'autorisation de prise d'eau et de rejets d'effluents non radioactifs pour la phase de construction de l'installation.
- Sur la base des inspections réalisées, l'ASNR identifie comme priorité pour Iter Organization la déclinaison des évolutions de l'organisation de la sûreté et de la surveillance. **Dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions et modifications techniques, et d'intensification des travaux de construction, les efforts doivent se poursuivre, notamment sur la traçabilité des activités importantes pour la protection des intérêts et la consolidation de la vision d'ensemble du projet et de sa démonstration de sûreté.**

4.4

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES EN RÉGION OCCITANIE (EX-LANGUEDOC- ROUSSILLON)

CENTRE CEA DE MARCOULE (1/3)



Appréciation générale

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire et de radioprotection du centre CEA de Marcoule est dans l'ensemble satisfaisant.

- L'ASNR considère que l'organisation mise en place pour maîtriser les risques liés aux agressions externes est satisfaisante. Des précisions devront toutefois être apportées dans les procédures liées à la prévention des inondations et des impacts de foudre sur les INB, ainsi que dans le référentiel de sûreté du site. Le suivi des intervenants extérieurs est également satisfaisant.
- La dernière version du plan d'urgence (PUI) du centre CEA de Marcoule est désormais complètement effective. Concernant la conformité du bâtiment de gestion de crise, l'instruction se poursuit et des éléments complémentaires sont attendus par l'ASNR.
- Enfin, les effets de site dits « particuliers » liés aux aléas, notamment sismiques, devront faire l'objet d'une réévaluation décennale dans le cadre du réexamen des INB.

CENTRE CEA DE MARCOULE (2/3) INSTALLATIONS ATALANTE ET PHÉNIX



ATALANTE

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire d'Atalante est assez satisfaisant, notamment sur la prévention du risque incendie et de criticité.

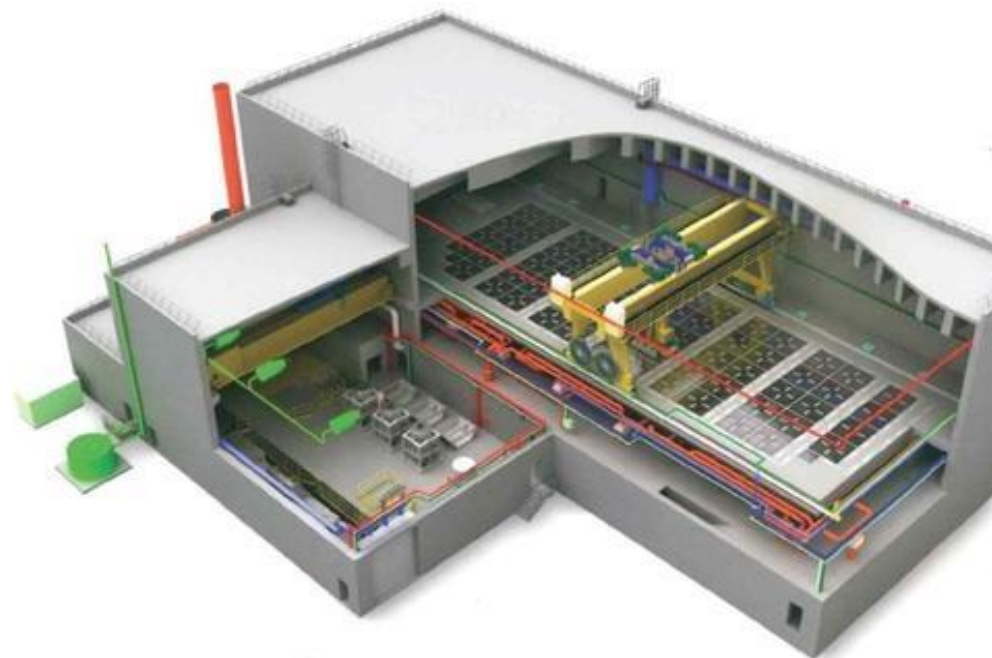
- Des améliorations sont attendues sur la sectorisation incendie et sur le système d'extinction automatique à gaz. La surveillance de la radioactivité dans l'environnement est également jugée satisfaisante.

PHÉNIX

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire et de radioprotection de la centrale Phénix est satisfaisant notamment pour l'organisation et les moyens de crise ainsi que pour la radioprotection des travailleurs, le management de la sûreté et la sécurité incendie.

- La construction de l'installation NOAH a progressé en 2025 avec la poursuite des essais de fonctionnement, préalables à la mise en service.
- L'installation a déclaré des écarts relatifs au respect de certains paramètres physico-chimiques des rejets aqueux, même si des mesures ont permis de réduire le nombre de dépassements des limites.

CENTRE CEA DE MARCOULE (3/3) DIADEM



- En 2025, deux inspections ont été réalisées afin de vérifier l'organisation mise en place pour assurer la maîtrise documentaire, le suivi et le contrôle des opérations de fabrication et de montage des équipements, le traitement des écarts ainsi que la définition et le déploiement des exigences applicables aux éléments importants pour la protection (EIP).
- La demande de modification du décret d'autorisation de création, portant sur l'évolution de la technologie de fermeture des colis et sur le report de la date de mise en service de l'installation, demeure en cours d'instruction, de même que le dossier de demande d'autorisation de mise en service. **L'ASNR souligne une conduite sérieuse de ce projet**, malgré les difficultés rencontrées sur un lot de construction dont l'impact sur le délai de mise en service n'est pas encore pleinement connu.

USINE MELOX

- L'organisation du plan de modernisation des installations de l'usine, la gestion du risque incendie et le niveau de radioprotection sont également jugés satisfaisants.
- L'exploitant a été confronté, ces dernières années, à des difficultés pour assurer la production des quantités prévues de combustible conforme aux spécifications de sûreté des réacteurs nucléaires. L'ensemble du cycle du combustible et la production électronucléaire française pourraient être déstabilisés par de telles difficultés.
- L'utilisation, depuis 2022, d'une nouvelle poudre d'oxyde d'uranium a permis une réduction de la quantité de rebuts générés. **En 2025, les objectifs de production ont été atteints et Orano envisage en 2026 de produire sa propre poudre pour sécuriser l'approvisionnement en oxyde d'uranium dans la durée.**

Appréciation générale

L'ASNR considère que le niveau de sûreté nucléaire de l'usine Melox est satisfaisant dans les domaines de la maîtrise des réactions en chaîne, des déchets, du management de la sûreté et du transport des substances radioactives.

USINE CENTRACO

- La gestion du risque incendie, du management de la sûreté et des agressions externes ont été considérées dans l'ensemble satisfaisantes par l'ASNR.
- Cependant, des lacunes ont été relevées dans la maîtrise des dispositions d'organisation de crise, dans la gestion des risques non radiologiques et dans la surveillance de l'environnement. Les écarts ont depuis été corrigés par l'exploitant.
- Le rapport de conclusion de réexamen périodique a été transmis en 2021 et son instruction est en cours.
- Enfin, en 2025, l'ASNR a également révisé les autorisations de rejet de l'installation afin de les mettre en conformité avec les exigences de la réglementation relative aux émissions industrielles (directive IED) applicables aux installations d'incinération et ainsi renforcer le niveau de protection de l'environnement.



Appréciation générale

L'ASNR considère que le niveau de sûreté de l'installation Centraco est assez satisfaisant.



ASNR

Autorité de
sûreté nucléaire
et de radioprotection

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact presse : Evangelia Petit

evangelia.petit@asnr.fr, 01 46 16 41 42